

La Cour suprême américaine porte un coup d'arrêt à la lutte contre le réchauffement climatique

Les juges conservateurs ont sévèrement réduit le pouvoir de l'Agence de protection de l'environnement fédérale à établir des règles strictes en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Une décision jugée «dévastatrice» par la Maison-Blanche



AFP

Des barrières autour du bâtiment de la Cour suprême américaine, le 27 juin 2022 à Washington. — © Patrick Semansky / keystone-eda.ch

Publié jeudi 30 juin 2022 à 16:07
Modifié jeudi 30 juin 2022 à 16:08

La très conservatrice Cour suprême des Etats-Unis a limité jeudi les moyens de l'Etat fédéral de lutter contre les gaz à effet de serre, une décision qui pourrait avoir un lourd impact sur le réchauffement climatique. Ses six juges conservateurs ont estimé, contre l'avis de leurs trois collègues progressistes, que l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) ne pouvait pas édicter de règles générales pour réguler les émissions des centrales à charbon, qui produisent près de 20% de l'électricité aux Etats-Unis.

«Mettre une limite aux émissions de dioxyde de carbone à un niveau qui imposerait de renoncer au niveau national au charbon pour produire l'électricité pourrait être une solution pertinente à la crise d'aujourd'hui. Mais il n'est pas plausible que le Congrès ait donné à l'EPA l'autorité d'adopter une telle mesure», écrit le juge John Roberts dans cet arrêt.

«Aujourd'hui, la Cour a retiré à l'Agence de protection de l'environnement le pouvoir que le Congrès lui a donné de répondre au problème le plus pressant de notre époque», dénonce dans un argumentaire distinct la magistrate Elena Kagan au nom des progressistes, en rappelant que les six années les plus chaudes ont été enregistrées au cours de la dernière décennie.

Nouvelle volte-face

L'arrêt a immédiatement été salué par plusieurs gouverneurs républicains à l'origine de la procédure en justice, mais jugé «catastrophique» par l'éhue démocrate de la Chambre des représentants Alexandria Ocasio-Cortez, et «dévastatrice» par les services du président Joe Biden.

Après la volte-face sur l'avortement la semaine dernière, il représente un nouveau changement de pied à la Cour suprême. En 2007, elle avait décidé à une courte majorité que l'EPA était compétente pour réguler les émissions de gaz responsables du réchauffement climatique, au même titre qu'elle est chargée par une loi des années 1960 de limiter la pollution de l'air.

Lire aussi: [Joe Biden souhaite codifier le droit à l'avortement](#)

Mais depuis, l'ex-président républicain Donald Trump, un climatoseptique hostile à toute mesure contraignante pour l'industrie, a fait entrer trois magistrats au sein du temple du droit américain, cimentant sa majorité conservatrice (six juges sur neuf). Le dossier trouve sa source dans un plan ambitieux adopté en 2015 par Barack Obama pour réduire les émissions de CO₂. Ce «Clean Power Plan», dont la mise en œuvre revenait à l'EPA, avait été bloqué avant d'entrer en vigueur.

En 2019, Donald Trump avait publié sa propre «règle pour une énergie propre abordable», limitant le champ d'action de l'EPA au sein de chaque site de production d'électricité, sans l'autoriser à remodeler tout le réseau. Un tribunal fédéral ayant invalidé cette mouture, plusieurs Etats conservateurs et l'industrie du charbon ont demandé à la Cour suprême d'intervenir et de préciser les pouvoirs de l'EPA. Le gouvernement de Joe Biden avait fait savoir qu'il ne comptait pas ressusciter le plan de Barack Obama et avait demandé à la haute Cour de déclarer le dossier caduc.

Autres articles sur le thème **Etats-Unis**

POUVOIR D'ACHAT L'inflation pèse sur les dépenses des ménages aux Etats-Unis

DROITS DES FEMMES Joe Biden souhaite codifier le droit à l'avortement

OPINION **A** Après la fin de Roe v. Wade, révolte ou réforme?